

PROCES VERBAL DU 25/06/2026

(Publication le 02/07/2026)

Le 25 juin 2026, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle de Conseil à 19h00, sous la présidence de Monsieur HIBON Alain, Maire.

Étaient présents : M. HIBON Alain, M. ROCHETEAU Emmanuel, Mme. ROBIN Liliane, M. LAVAULT Claude, Mme. LARGEAS Hélène, MM. BOUTET Didier, DROUET Michel, ARRIVÉ Philippe, Mmes. BRENET Florence, LARRIGNON Laurence, M. DELATTRE Alexandre, Mmes. DELATTRE CHAIGNE Guillemette, FARINEAU Lydie, COSTA Nelly.

Absents excusés : M. VILLATTE Jérémy (Pouvoir donné à Madame Nelly COSTA).

Secrétaire de séance : M. ROCHETEAU Emmanuel.

Date de convocation : Le 19 juin 2026.

Le quorum est atteint : 15 Conseillers Municipaux en exercice, 14 membres présents et 1 pouvoir donné.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE
- OPÉRATION RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ÉCOLE : DEVIS ISOLATION PLAFONDS, CHANGEMENT MENUISERIES, ÉCLAIRAGE LED, RAFRAICHISSEMENT, PROTECTION SOLAIRE, POINT SUR LES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES
- ÉTUDE FINANCIERE, POINT SUR LES SUBVENTIONS, ÉTUDE BESOIN EMPRUNT, DÉCISIONS BUDGÉTAIRES MODIFICATIVES
- REPRISE DE LA DELIBERATION SUR LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES
- COMPTE-RENDU DES DIVERSES RÉUNIONS
- QUESTIONS DIVERSES

Les décisions ont été validées, par scrutin ordinaire, à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Considérant le délai très court de réception du PV par les Conseillers Municipaux, le compte-rendu sera approuvé lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal afin de laisser le temps à chacun d'en prendre connaissance.

OPÉRATION RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ÉCOLE : DEVIS ISOLATION PLAFONDS, CHANGEMENT MENUISERIES, ÉCLAIRAGE LED, RAFRAICHISSEMENT, PROTECTION SOLAIRE, POINT SUR LES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES

ÉTUDE FINANCIERE, POINT SUR LES SUBVENTIONS, ÉTUDE BESOIN EMPRUNT, DÉCISIONS BUDGÉTAIRES MODIFICATIVES

Monsieur le Maire, Alain HIBON expose au conseil municipal la situation de l'opération de rénovation énergétique du groupe scolaire, les subventions au titre de la DTER ne devraient pas être attribuées cette année cela représentait une aide financière d'un montant d'environ 75 000 €, le dossier sera redéposé pour 2027, et en ce qui concerne les subventions au titre du fonds Vert la réponse d'attribution est toujours en attente.

Monsieur l'Adjoint aux finances, Emmanuel ROCHETEAU, présente le plan de financement de l'opération rénovation énergétique du groupe scolaire accompagné d'un état des lieux de toutes les dépenses d'investissement déjà réalisées, en cours et à venir.

Plan de financement opération rénovation énergétique groupe scolaire :

Budget de départ	HT	TTC		Etat des lieux 2026 dépenses	HT	TTC	
Audit Sieds	1 375 €	1 650 €	58 590 €	Audit Sieds	1 375 €	1 650 €	
AMO Crer	12 580 €	15 096 €		AMO Crer	12 580 €	15 096 €	
MOE Forage	10 475 €	12 570 €		MOE Forage	10 475 €	12 570 €	
MOE PAC Chauffageerie	16 000 €	19 200 €		MOE PAC Chauffageerie	16 000 €	19 200 €	
Etude de faisabilité	8 395 €	10 074 €	243 889 €	Etude de faisabilité	8 395 €	10 074 €	
Travaux Forage	39 573 €	47 488 €		Travaux Forage	39 573 €	47 488 €	
Travaux PAC +GTC+ELEC+RESEAU DISTRIBUTION	129 175 €	155 010 €		Travaux PAC +GTC+ELEC+RESEAU DISTRIBUTION	129 175 €	155 010 €	
Isolation des bâtiments + Menuiseries	34 493 €	41 392 €		Isolation des bâtiments + Menuiseries	43 456 €	52 147 €	
	250 691 €	300 829 €			259 654 €	311 585 €	
Manque le rafraichissement des 5 salles de classe				Surplus isolation	- €	- €	
Prévu le refroidissement des 3 salles préfabriquées				Surplus film solaire	- €	- €	
				Fourniture Vitres Stopsol Clair + Argon	4 322 €	5 186 €	
				Surplus pose des Vitres Saint Gobain	- €	- €	
				Surplus rafraichissement 5 salles de classe (si PAC Ok)	- €	- €	
				Remplacement luminaires des classes par des Leds	3 333 €	4 000 €	
				Version films	- €	- €	
				Version vitres solaires	7 655 €	9 186 €	
					267 309 €	320 771 €	
Plan de financement	TTC	TTC		Etat des lieux 2026 financement	TTC		
Fonds vert 13%	32 589 €	32 589 €	199 532 €	Fonds vert 13%	32 589 €		
Département Faisabilité	5 876 €	5 876 €		Département Faisabilité	5 876 €		
DETR 30%	75 207 €	75 207 €		DETR 30%	- €	146 187 €	
SIEDS 20%	50 138 €	50 138 €		SIEDS 20%	72 000 €		
FONDS CHALEUR 14,25%	35 722 €	35 722 €	101 297 €	FONDS CHALEUR 14,25%	35 722 €		
Fonds propres Mairie	50 140 €	50 140 €		Fonds propres Mairie	50 140 €		
Emprunt	51 157 €	51 157 €		Emprunt	51 157 €		
	300 829 €	300 829 €			247 484 €		
						- 53 345 €	
							sommes à financer

Synthèse financière investissement 2026

	Prévu	Dépenses réalisées	à réaliser	Disponible ?
PARC ORDINATEUR	10 000 €	9 860 €	140 €	- €
ARMOIRE FRIGORIFIQUE CANTINE	2 500 €	- €	2 500 €	- €
LAVEUSE DE SOLS	3 500 €	- €	3 500 €	- €
DIVERS	9 000 €	- €	9 000 €	4 000 €
CAMION MASTER DES TECHNICIENS	15 000 €	4 500 €	10 500 €	10 000 €
AMENAGEMENT CIMETIERE	5 000 €		5 000 €	3 000 €
AMENAGEMENT BUREAUX SECRETARIAT	10 000 €	10 000 €	- €	- €
FILMS SOLAIRES SUR VITRE ECOLE	1 000 €	- €	1 000 €	1 000 €
ECLAIRAGE TERRAIN DE PETANQUE FRANCOIS	1 000 €	- €	1 000 €	- €
CHAPITRE 355 ECOLE	6 200 €	6 200 €	- €	4 200 €
302 CIMETIERE ET STELLE	6 500 €	303 €	6 197 €	- €
307 TRAVAUX SALLE DES FETES inv 721 (Parvis extérieur)	1 000 €	- €	1 000 €	1 000 €
322 ACHAT TERRAIN DERRIERE L'ECOLE & AIR DE JEUX	6 677 €	504 €	6 173 €	- €
326 VERGER COMMUNAL	800 €	- €	800 €	800 €
327 AMELIORATION ECLAIRAGE PUBLIC (Breuil & église) inv 671	3 000 €	- €	3 000 €	- €
324 TROTTOIRS ROUTE DE CHAURAY	10 000 €	- €	10 000 €	10 000 €
336 PROTECTION INCENDIE A L'ÉTANG - 21568	10 000 €	10 581 €	- 581 €	- €
343 ROUTE DE CHARMOUSSE	215 334 €	175 334 €	40 000 €	- €
344 CHAUFFAGE ECOLE inv 627	269 051 €	- €	269 051 €	- €
356 PLANTATION ARBRES PARC MAIRIE	5 000 €	- €	5 000 €	3 000 €
349 PLANTATION DE HAIES	1 000 €	- €	1 000 €	1 000 €
RENOVATION 62 ROUTE D'AUGE	24 199 €	14 934 €	9 265 €	- €
CHAP 21 INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	13 000 €	6 400 €	6 600 €	- €
PRISES DANS LE PARC		3 900 €		- 3 900 €
REMISE EN ETAT COMBINE BOIS	- €	2 500 €		- 2 500 €
Totaux	628 761 €	214 256 €	390 145 €	31 600 €

Bilan :

Point sur l'origine du projet par Alain, afin de répondre aux interrogations des conseillers nouvellement élus. Présentation du plan de financement d'origine : 300 k€ de travaux financés à 80% (200 k€) par les aides et 20% (100 k€) par la Mairie.

Nous ne devrions pas avoir la DETR, qui finançait 75 k€.

Nous devrions avoir les fonds Vert et fonds Chaleur mais 20% soumis à résultat de performance.

Le Sieds devrait abonder son financement pour passer à 72 k€ au lieu de 50 k€.

Il nous manque donc 53 k€ à financer, en plus des 100 k€ déjà prévus initialement.

Les travaux d'isolation, sont plus chers car nous n'avons pas tout chiffré : + 20 k€.

Au total, il nous manque donc : $53 + 20 = 73$ k€ à financer, ce qui semble compliqué sur un exercice financier 2026 déjà bien engagé.

Après prise d'informations, il est possible de faire glisser des travaux sur 2027 tout en maintenant les autres financements.

Nous décidons de commencer les travaux d'isolation pour environ 10 k€ et reporterons une demande de DETR pour financer le solde sur 2027.

La question est posée de la performance annoncée dans le dossier de subventions (fonds chaleur), nous devons confirmer cette information.

Nous faisons le point sur les dossiers d'investissements que nous devons reporter pour trouver les 30 k€ nécessaires pour boucler la partie 2026 de l'opération.

Considérant la non notification de la DETR sur 2026.

Considérant les dépenses supplémentaires d'isolation et de rafraichissement à prévoir.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, après avoir délibéré, décide l'étalement des travaux d'isolation et de rafraichissement sur 2027.

REPRISE DE LA DELIBERATION SUR LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Annule et remplace la délibération N° 2026-28 en date du 9 avril 2026.

Nous avons reçu des observations de la part de la Préfecture sur la délibération précédente, à savoir :

« Aux termes de l'article L. 19 du code électoral, les conseillers municipaux siégeant à la commission de contrôle des listes électorales sont *"pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission."*

Par conséquent, le suppléant d'un conseiller municipal doit nécessairement figurer après lui dans l'ordre du tableau du conseil municipal.

Il convient de ne désigner qu'un seul suppléant.»

Conformément à l'article R 7 du code électoral, "les membres de la commission prévue à l'article L. 19 sont nommés par arrêté du préfet, pour une durée de six ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal."

La loi N° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité a modifié la composition des commissions de contrôle des listes électorales.

Depuis l'harmonisation des modes de scrutin dans les communes de moins de 1000 habitants, la composition de la commission de contrôle des listes électorales dépend du nombre de listes élues en présence au sein du conseil municipal.

Composition de la commission de contrôle dans les communes comptant une seule liste en présence au conseil municipal (art.L19.VII)

La commission de contrôle est composée :

- D'un conseiller municipal de la commune. (A l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation quelle qu'elle soit, et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales)
- D'un délégué de l'administration désigné par le Préfet. (Le délégué ne peut être membre du conseil municipal, ni agent municipal de votre commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale ou de ses communes membres).
- D'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire. (Le délégué ne peut être membre du conseil municipal, ni agent municipal de votre commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale ou de ses communes membres).

La durée du mandat des conseillers municipaux (6 ans) est maintenant alignée avec la durée des fonctions des membres des CCLE, en application de l'article R7 du code électoral modifié par le décret N° 2026-8 du 8 janvier 2026 pris en application de l'article L.52-18-4 du code électoral et portant diverses modifications du code électoral.

Le Conseil municipal propose un membre titulaire et un membre suppléant.

Après discussion, et en fonction de l'ordre du tableau, Madame BRENET Florence est désignée membre titulaire et Mme. COSTA Nelly est désignée membre suppléante de la commission de contrôle des listes électorales.

COMPTE-RENDU DES DIVERSES RÉUNIONS

- Réunion ID79 (Ingénierie Départementale) : Alexandre DELATTRE, conseiller délégué à l'urbanisme a rencontré le cabinet d'ingénierie pour étudier nos problématiques de maintien des chemins blancs, la dégradation de la voirie route de Niort suite à l'installation des chicanes, la dangerosité du carrefour de l'église (intersection route de Niort et route de Chauray) et la vitesse excessive route d'Augé au niveau du lotissement de l'Huilerie).
- Réunion SMC (Syndicat Mixte à la Carte), Claude LAVAUT, Didier BOUTET, Délégués SMC : Pas de baisse de traitement des déchets de végétaux malgré les distributions gratuites de composteurs. Ces déchets représentent 50 % de l'ensemble des déchets à traiter.
- **QUESTIONS DIVERSES**
- Point canicule : Nos habitants les plus sensibles ont été régulièrement contactés pour s'assurer de leur endurance à ces fortes chaleurs.
- A compter du 1^{er} juillet 2026, notre commune sera rattachée à la compagnie de Gendarmerie de la commune d'Échiré.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée 20h20.

Ont signé, Monsieur le Maire et le Secrétaire de séance :			
HIBON Alain, Maire		ROCHÉTEAU Emmanuel, Adjoint au Maire, Secrétaire de séance	